

HONORAIRES D'AGENCE

TRANSACTION SUR IMMEUBLES A USAGE D'HABITATION

Nos honoraires sont à la charge de l'acquéreur. Ils comprennent les prestations de visite, de négociation et de constitution du dossier de vente.

- jusqu'à 100 000 € : 7% TTC*
- au-dessus de 100 000 € : 6% TTC*
- stationnements : forfait de 3 500€ TTC*

TRANSACTION SUR CESSION DE FONDS DE COMMERCE, DROIT AU BAIL, LOCAUX COMMERCIAUX

Nos honoraires sont à la charge de l'acquéreur. Ils comprennent les prestations de visite, de négociation et de constitution du dossier de vente.

- jusqu'à 50 000€ : forfait de 5 000€ TTC*
- de 50 001 à 100 000€ : forfait de 8 000€ TTC*
- à partir de 100 001€ : 10% TTC*

LOCATION SUR LOCAUX D'HABITATION VIDES (soumis à la Loi du 6 juillet 1989, art.5) OU LOCATION ANNUELLE MEUBLEE

Ces honoraires comprennent les prestations de visite, de négociation, de constitution du dossier et la rédaction du bail.

- Charge locataire : 10€ TTC * /m²
- Charge propriétaire : 10€ TTC* /m²

Ces honoraires comprennent la réalisation de l'état des lieux.

- Charge locataire : 3€ TTC * /m²
- Charge propriétaire : 3€ TTC* /m²

*ces taux s'entendent TVA comprise au taux de 20%.